

AVERTISSEMENT GRANDES CULTURES

destiné aux Agriculteurs du Lauragais, de la Piège et du Razès, rédigé en collaboration avec la ferme de Loudes et la Chambre d'Agriculture.

N° 17 C du 25/09/98 **GRANDES CULTURES N° 10**

COLZA : ALTISES: Surveillez et traitez si besoin
LIMACES : Surveillez

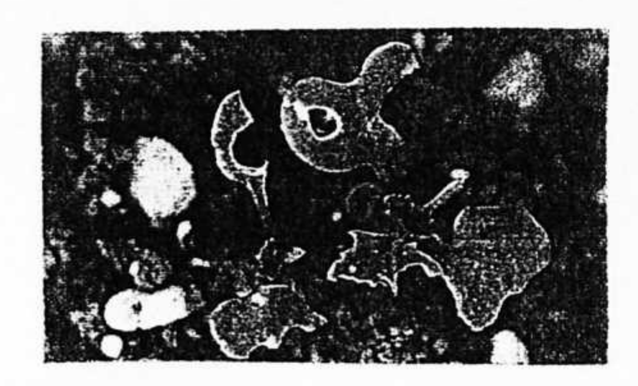
Les parcelles semées dans la 1° quinzaine de Septembre sont au stade cotylédons à 2 feuilles; les sorties sont irrégulières et échelonnées à cause de la sècheresse.

Les parcelles pouvant être arrosées seront plus sensibles aux **Limaces;** attention à ce ravageur dont les dégâts se manifestent de la germination au stade 3-4 feuilles par des morsures nettes.
La persistance des anti limaces est faible, surveillez vos colzas et n'hésitez pas à renouveler la protection.

Des morsures d'Altises, plus ou moins circulaires, qui peuvent être perforantes ou non, commencent à être visibles (ne les confondez pas avec celles des limaces)
3 pieds sur 10 touchés sont un seuil de traitement à respecter; il est préférable d'éliminer les adultes entre le stade cotylédons et 4-5 feuilles plutôt que de réaliser un rattrapage sur les larves plus hypothétique.
Le seuil de 70% de pieds présentant une galerie est alors à considérer entre le stade 5-6 feuilles et la reprise de végétation.

Le repérage de l'arrivée des altises se fait à l'aide d'une cuvette jaune enterrée au niveau du sol mais la surveillance des cultures et des comptages rapides sont nécessaires pour juger du niveau d'attaque; les dégâts sont très variables d'une parcelle à l'autre, attention aux proximités de repousses de l'an passé ou de cultures d'autres crucifères.

Morsures de Limaces



Morsures d'Altises et insecte adulte



Si nécessaire intervenez (au seuil 3 pieds/10 touchés) avec:

DECIS micro	**0.08 kg**
KARATE Xpress	**0.1 l**
BAYTHROID	**0.3 l**
TRACKER 108EC	**0.065 l**



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ZAC D'ALCO - B.P. 3056
34034 MONTPELLIER CEDEX 01
Tél. : 04 67 10 19 50 - Fax : 04 67 03 10 21

PUBLICATION PÉRIODIQUE
IMPRIMERIE DE LA STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
LE DIRECTEUR M. FREYDIER - N° D'INSCRIPTION 531 AD
ABONNEMENT ANNUEL - RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA D.R.A.F.
Trésor Public de l'Hérault 00001003365